



Province de Québec  
Comté de Beauce-Nord  
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce

**AVIS PUBLIC  
APPEL DE PROJETS 2023-2024**

**Politique de soutien aux projets structurants  
pour améliorer les milieux de vie**

**Avis aux intéressés**

La MRC de La Nouvelle-Beauce invite les municipalités, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives non financières de son territoire à répondre à l'appel de projets 2023-2024. Cet appel de projets se fera en continu entre le 23 janvier 2023 et le 30 septembre 2024 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée par le conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 17 janvier dernier, cette politique vise à soutenir financièrement les projets structurants favorisant le développement local et territorial.

Ceux et celles qui désirent déposer un projet doivent d'abord prendre connaissance de la [Politique de soutien aux projets structurants](#) puis remplir le [formulaire de dépôt de projet](#). Ces documents sont disponibles en ligne au [www.nouvellebeauce.com](http://www.nouvellebeauce.com) sous l'onglet « À propos de la MRC », section « Services de la MRC », sous-section « Développement territorial ».

La date limite pour recevoir les demandes est le **30 septembre 2024**, à la MRC de La Nouvelle-Beauce située au 280, boulevard Vachon Nord, bureau 200, Sainte-Marie, ou par courriel à [mariefrancevallee@nouvellebeauce.com](mailto:mariefrancevallee@nouvellebeauce.com) ou à [mplessard@nouvellebeauce.com](mailto:mplessard@nouvellebeauce.com). Les projets seront ensuite évalués au fur et à mesure par le comité technique d'analyse de projets, formé des membres de l'équipe administrative de la MRC, qui émettra des recommandations au conseil de la MRC pour adoption des projets et du financement.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec madame Marie-France Vallée, agente de développement territorial à la MRC de La Nouvelle-Beauce, au 418 387-3444, poste 4113, ou à [mariefrancevallee@nouvellebeauce.com](mailto:mariefrancevallee@nouvellebeauce.com). Les promoteurs sont invités également à profiter de son soutien pour l'élaboration de leur demande.

Ce programme est rendu possible grâce à la participation financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à partir du Fonds régions et ruralité (FRR).

Donné à Sainte-Marie, le 8 mars 2023.

Nancy Labbé  
Directrice générale et greffière-trésorière